



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

## RÈGLEMENT 339-14

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 336-14 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de changer le choix du mois correspondant aux taux de l'indice de prix à la consommation, selon Statistique Canada :

**ATTENDU QU'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt à la séance régulière du 3 novembre 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Urbain Bérubé et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 339-14 soit adopté et que ce conseil **ORDONNE** et **STATUE** par ce règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le conseil municipal abroge et remplace l'article 7 du règlement # 336-14, comme suit :

#### ARTICLE 7 – INDEXATION

La rémunération de base et rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement soit annuellement indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada au mois de septembre. Cela pourra-être revu à la discrétion des membres du conseil.

#### ARTICLE 2 – ENTRÉE EN VIGEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Pierre Dugré,  
Maire

---

Mélissa Levasseur,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION : 3 novembre 2014**  
**PAR : le conseiller Monsieur Claude Vaillancourt**  
**RÈGLEMENT ADOPTÉ : 1 décembre 2014**  
**AVIS PUBLIC D'ADOPTION : 2 décembre 2014**